



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 17 juin 2020

CA virtuel

1. *Présents* : Bernard BODIN, Ariane CHARTIER, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Christine MIEGGE, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY,
2. *Excusés* : François AMBOLET, Geneviève LANGLOIS, Claudine METTAIE, Nicole PETITOT.

Nombre de votants : 10

1 CR du CA virtuel du 8 mai 2020

Contre : 0 Abstention : 1 (non présent lors dudit CA) Pour : 11

Le compte rendu est adopté à la majorité

2 Prise d'acte du vote des structures pour le report de l'AG et des élections au CA

26 structures sur 29 ont répondu au questionnaire

- | | | | |
|---------------------------|------------|----------------|-----------|
| 1. Report de l'AG : | Contre : 0 | Abstention : 1 | Pour : 25 |
| 2. Report du mandat du CA | Contre : 1 | Abstention : 0 | Pour : 25 |

Le CA prend acte des deux reports.

3. Calendrier de l'UFUTA 2021-2028 : prix et autres manifestations

Avant de présenter le projet de calendrier le Président propose que l'AGO de 2021 se tienne à l'UTL de Saint-Germain-en Laye, où elle était programmée pour 2020

- 2021 : Les plumes et l'AG votative (renouvellement CA et bureau)
- 2022 : Assises + Prix de la recherche + AG Normale
- 2023 : Plumes + AG normale
- 2024 : Chardons + AG votative
- 2025 : Plumes + AG Normale
- 2026 : Assises + Prix de la recherche + AG normale
- 2027 : AG votative + Plumes
- 2028 : Chardons et AG normale

Les manifestations de l'UFUTA se déroulent sur un cycle de quatre ans, hormis l'AG votative qui reste conforme aux statuts c. à d. tous les 3 ans.

Les années impaires se tiennent les Plumes soit tous les deux ans, les années paires se tiennent en alternance une fois le Prix de la recherche avec les Assises, une fois les Chardons.

Les Chardons nouvelle formule pourraient comprendre cinq catégories :

- Cinéma et / ou diaporama (type PowerPoint)
- Photos
- Théâtre
- Musique
- Chorale

L'objectif de cette formule est de valoriser ce qui se fait dans les structures.

Du fait que les Chardons soient associés à une AG votative, il semble nécessaire de prévoir une durée de manifestation de 48 h minimum, voire deux jours et demi.

Ce calendrier ambitieux se veut incitatif pour relancer la participation des UTL. Il sera soumis pour avis lors de la Journée des dirigeants

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : **adopté à l'unanimité**

4.Règlements des concours Prix de la Recherche et Prix des Plumes et fiches de candidature

La nouvelle version a été élaborée avec le souci d'une certaine unité dans ces deux règlements.

Outre l'envoi des documents soumis par voie postale, on y trouve l'envoi à l'ensemble des membres du Comité scientifique des documents sous forme électronique,

Ces règlements figureront sur le site de l'union.

La fiche de candidature a également été revue et conserve la partie « résumé »

Vote global : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : **adopté à l'unanimité**

5. Les Chardons nouvelle formule

Le Président demande aux administrateurs de réfléchir au règlement des chardons dans le même esprit que les prix de la recherche et les plumes

Pour les trois dernières catégories de cette formule, un enregistrement sur DVD sera demandé avec une durée maximale précisée pour chaque catégorie, p ex 15 ou 20 minutes pour le théâtre, 10 minutes pour la musique et la chorale. L'envoi pourrait être demandé un an avant et permettrait ainsi le téléchargement sur le site pour le vote du public.

6.Les finances

Le trésorier informe qu'il n'y a pas de changement par rapport au dernier CA. A ce jour 24 structures ont réglé leur cotisation.

Il prévoit de relancer les structures à la rentrée pour connaître leurs effectifs. On peut craindre une baisse de 40 à 60 % pour l'année à venir.

7.Demande de remboursement du CADREF de Nîmes

La structure est à jour de sa cotisation et a répondu au questionnaire sur les reports (point2 ci-dessus).

Par conséquent le président propose que l'UFUTA lui accorde un prêt à taux zéro de 2000 €.

L'UFUTA est prête à aider les structures en difficulté et pour ce faire la nécessité d'un principe est nécessaire.

- *Pas de remboursement de la cotisation : position de principe en référence à la loi 1901*
- *Etude au cas par cas : aide de l'UFUTA dans la mesure de ses moyens après étude du dossier et sur justifications.*

Un document émanant de la MAIF sur ce sujet justifie cette position de l'UFUTA...

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 **Pour : à l'unanimité**

8. La Journée des dirigeants

Elle se déroulera sur l'application JITSY le mardi 23 juin à 14 h.

Des essais de connexion seront effectués pendant la matinée avec l'aide des administrateurs. Un tour de permanence pour aider les participants est établi

Les administrateurs sont invités à participer à cette réunion ; la prise de notes sera assurée par Ariane Chartier et la secrétaire.

Les points à l'ordre du jour :

Bilan des problèmes rencontrés : synthèse de 5 minutes par structure

La rentrée : comment est-elle envisagée ?

Nouveau calendrier des manifestations

Une réunion « debriefing » avec les administrateurs aura lieu le **vendredi 26 juin de 14 h 30 à 16 h 30**

9. La rentrée

Le CA de rentrée sera virtuel et il est fixé au **vendredi 28 août 2020**

Questions diverses

Demande de Gap : le projet arrive à son terme. L'UFUTA avait versé un acompte de 1000€, Les résultats du projet sont sur le blog « La voix des aventuriers ». Il serait bon qu'y figure la mention « avec le soutien de l'UFUTA »

Le Président propose de verser à l'UTL de Gap les 1000€ restants.

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : à la majorité

Sur les trois dossiers dans le cadre du soutien aux projets, seul celui de Gap est clôturé ; Poitiers n'a pas encore envoyé le bilan concernant la manifestation pour les 40 ans de l'UTL et le projet d'Evry est encore en cours.

Les autres projets suivants émanant de Créteil, Auxerre et Orléans sont en suspens ; leur demande a été validée et en attente de nouvelle date du fait des circonstances.

Les Assises 2022

Le Président a reçu récemment la candidature spontanée et officielle de l'UTL de Haute-Mayenne pour l'organisation de ces Assises. Le CA prend acte de cette candidature.

Lors de la Journée des dirigeants le Président fera un appel à candidater officiel auprès de l'ensemble des structures en demandant une réponse pour le 25 août dernier délai.

Plusieurs points de réflexion sont évoqués concernant le financement des assises :

- Le coût pour les participants (étude de forfaits)
- Le financement des assises : le trésorier indique qu'il existe un certain flou en ce qui concerne les structures accueillantes. Au cours du temps il y a eu des fluctuations dans l'aide apportée par l'Union : par exemple Royan et Gap ont autofinancé leurs Assises.

Si on considère que les assises sont une commande de la part de l'UFUTA, l'aide financière de l'union se justifie. Il serait bon de prévoir une réglementation des Assises sur le plan financier.

Un dossier de candidature devrait comprendre les points suivants :

1. Présentation du projet
2. Budget prévisionnel intégrant les demandes de subventions (département, Région, ville,...)
3. Bilan final soulignant le lien du soutien de l'UFUTA aux autres financements (département, Région, ville,...)

Les réflexions des administrateurs sur ce sujet alimenteront le débat lors du CA du 28 août. Il est important de faire évoluer cette manifestation, de s'orienter sur le futur

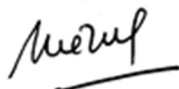
Il est rappelé que le thème des Assises est proposé par le Comité scientifique à la structure accueillante.

Le choix du thème pour 2022 a été évoqué et sera débattu au prochain CA.

Suite au texte d'Yvon Le Gall « la culture se réduit-elle à l'adaptation, au rebond ? », Stéphane Ravaille fait remarquer que le terme rebond fait penser au cycle économique qui arrive après la crise dans tous les domaines.

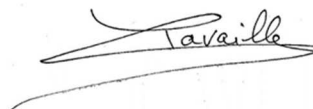
L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE